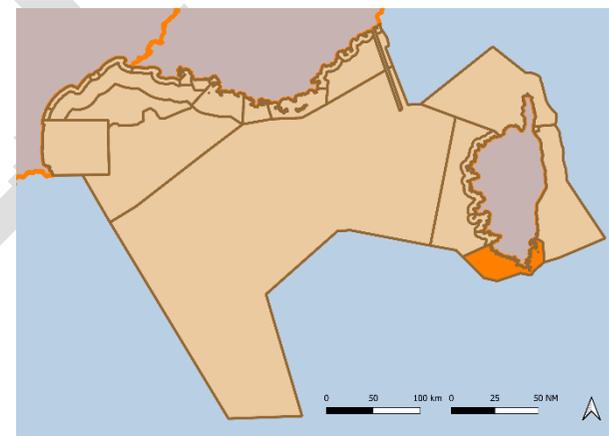


1. Présentation de la zone

Conserver la diversité des milieux et des habitats et la qualité du milieu, maintenir la diversité des espèces, conserver l'intégrité paysagère et le patrimoine géologique, gérer et encadrer les activités humaines en mer, en prenant en compte les enjeux liés à la sécurité maritime. Les orientations du PADDUC et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.

La zone couvre environ 1850 km².
La zone est couverte à 58% d'aires marines protégées, hors sanctuaire Pelagos.
La zone est couverte à 7,96% de zones de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont...



a. Description de la zone

Bordée au Nord par la côte occidentale de la Corse, la zone s'étend au Sud jusqu'aux délimitations maritimes du détroit des Bouches de Bonifacio. La zone comprend des paysages et milieux littoraux et marins exceptionnels, parmi lesquels les falaises calcaires et chaos granitiques, divers archipels (Lavezzi, Cerbicale).

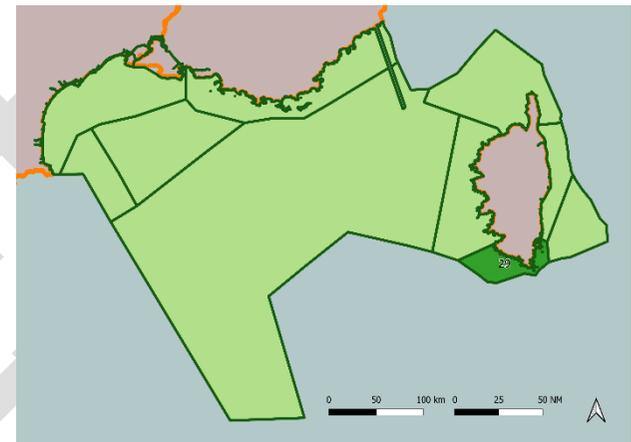
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Corse Sud - Bouches de Bonifacio (29)

Masses d'eau associées :

- FREC03f - Goulet de Bonifacio
- FREC03eg - Littoral Sud Ouest de la Corse
- FREC03b - Golfe de Porto-Vecchio
- FREC03ad - Littoral Sud-Est de la Corse
- FREC03c - Golfe de Santa Amanza



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L. 334-1 du code de l'environnement)

Réserve naturelle de la collectivité territoriale de Corse des Bouches de Bonifacio (FR3600147)

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Îles Cerbicale (FR9410022)
- Îles Lavezzi, bouches de Bonifacio (FR9410021)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Baie de Stagnolu, golfe du Sognu, golfe de Porto-Vecchio (FR9402010)
- Bouches de Bonifacio - îles des moines (FR9402015)
- Embouchure du Stabiaccu, domaine public maritime et îlot Ziglione (FR9400586)
- Îles Cerbicale et frange littoral (FR9400587)
- Îles et pointe Bruzzi, étangs de Chevanu et d'Arbitru (FR9400609)
- Plateau de Pertusato - Bonifacio et îles Lavezzi (FR9400591)
- Pointe de Senetosa et prolongements (FR9402016)

Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :

- APPB Îles Bruzzi et îlot aux Moines (FR3800146)
- APPB Îlots de Stagnolu et Ziglione (FR3800579)

Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) :

- Pelagos (FR5700003)
- Bouches de Bonifacio (FR5700004)

d. Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection Forte (ZPF)

- Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio : Zone de cantonnement de pêche de Porto Vecchio (14,94 km²)
- Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio : Zone Moine et Bruzzi (2 ZPF) des Lavezzi (22,62 km²)
- Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio : Zone Archipel des Lavezzi (1 ZPF) (58,51 km²)
- Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio : Zone Moines et Bruzzi; Zone Capo di Feno/Fazzio/Capo Pertusato (3 ZPF) (12,05 km²)
- Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio : Zone des îles cerbicales (1 ZPF) (39,52 km²)

e. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

- Domaine public maritime entre le port de Stagnolu et la pointe de la Fiumara à Bonifacio
- Zone littorale de Belvédère Campomoro
- Site de Raccapina
- Falaises et plateau de Bonifacio et mont de la Trinité
- Escalier du Roi d'Aragon
- Îles Lavezzi

Sites inscrits placés sur le trait de côte :

- Site urbain de Bonifacio et ses abords
- Zone littorale de Palombaggia

Opération Grand Site :

- Bonifacio

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

f. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [PADDUC \(livret SMVM\)](#)
- [SDAGE Corse](#)
- [SCOT Sud Corse \(élaboration en cours\)](#)
- [PLU Bonifacio \(révision en cours\)](#)
- CC Figari
- [PLU Lecci \(révision en cours\)](#)
- CC Monacia-d'Aullène
- CC Pianottoli-Caldarello
- [PLU Porto-Vecchio \(révision en cours\)](#)
- [PLU Zonza \(révision en cours\)](#) + [PPRI](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Corse \(en cours d'élaboration\)](#)
- [Charte PNR Corse](#)
- [PPRI Osu](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

g. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

- Arrêté ministériel (mer) du 15/02/1983 modifié portant institution de cantonnements de pêche le long du littoral de la Corse
- Arrêté n°16-1062 du 19 mai 2016 portant reconduction des zones de jachères pour la pêche du corail rouge (*Corallium rubrum*) dans les eaux territoriales autour de la Corse
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français

Règlementation du mouillage de plus de 24 mètres :

- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée;
- Arrêté Préfectoral n°206/2020 du 14 octobre 2020 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du département de la Corse-du-Sud dans le périmètre de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio;
- Arrêté Préfectoral n°319/2022 du 17 octobre 2022 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du littoral des départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, du port de commerce de Bastia (commune de Bastia) à la pointe de La Chiappa (commune de Porto-Vecchio).

Zones de mouillages et d'équipements légers :

- Anse de la Caténa (AIP 2011031-0004);
- Baie de Stagnolu (AIP 15-1371);
- Anse de Tizzano (AIP 2011-059-0004);
- Bonifacio (AIP 2021-124);
- Porto Vecchio (AIP 2022-022);
- Lecci – Baie de Saint-Cyprien (AIP 2022-302).

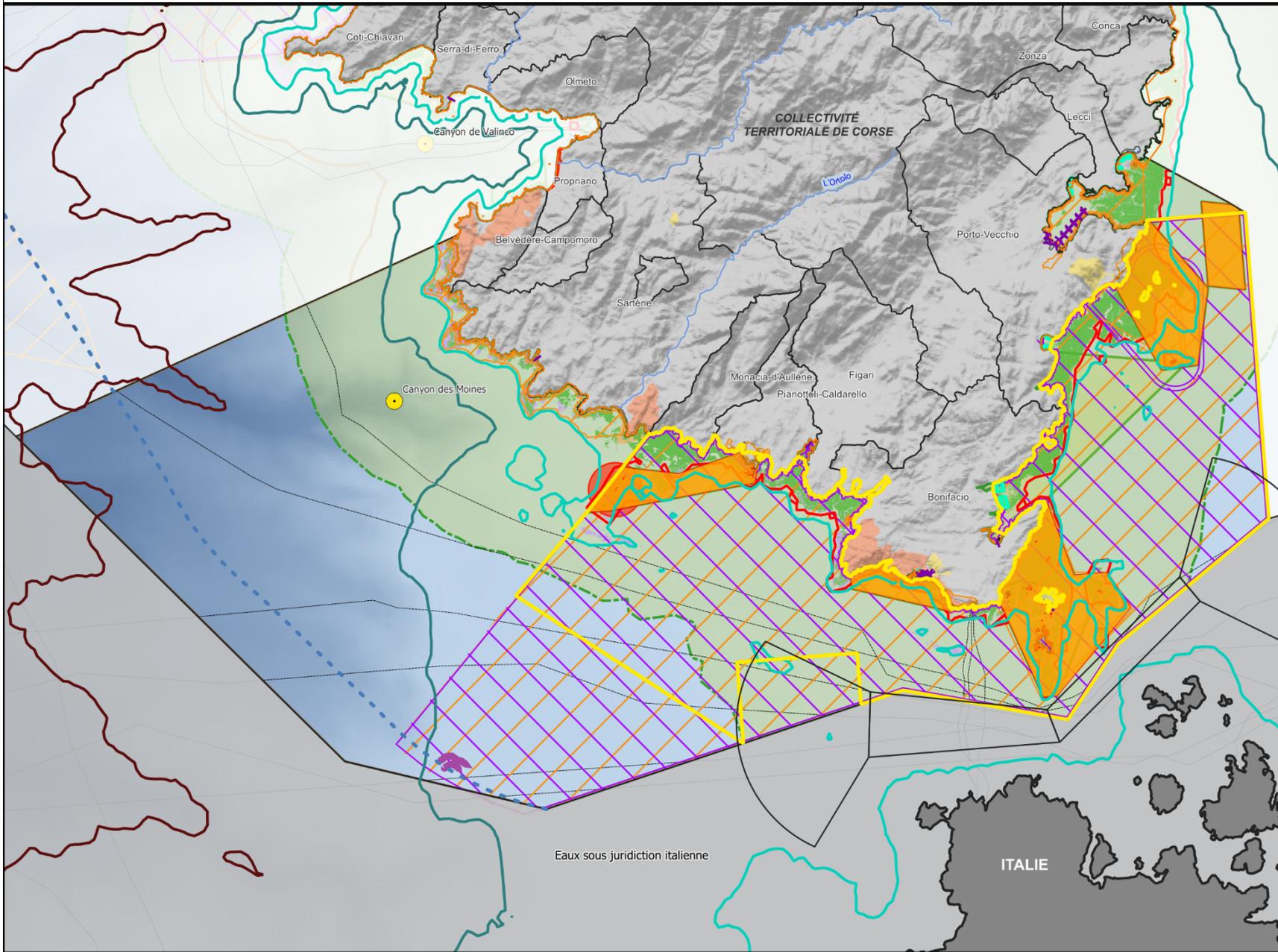
Règlementation de la navigation :

- Mesures d'organisation du trafic dans les Bouches de Bonifacio :
 - Arrêté Préfectoral n°147/2018 du 9 juillet 2018 réglementant la navigation dans les Bouches de Bonifacio en vue de prévenir les pollutions marines accidentelles ;
 - Circulaire de l'OMI SN/Circ.198 du 26 mai 1998 amendée par la circulaire de l'OMI SN/Circ.201 du 26 mai 1998 et la circulaire de l'OMI SN/Circ.309 du 28 mai 2012.

Autres dispositifs :

PROJET

Carte de l'existant du littoral sud de la Corse



Limites administratives

- Padduc avec chapitre individualisé valant SMVM
- Nice Communes littorales
- Limites administratives portuaires

Aires marines protégées

- Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
- Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
- Réserve naturelle de la collectivité territoriale de Corse
- Aire de protection de biotope
- Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM)
- Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection Forte (ZPF)

Bathymétrie

- Isobathe 50 m
- Isobathe 200 m
- Isobathe 1500 m

Réseaux trophiques

- Principaux fleuves

Habitats naturels et artificiels

- Têtes de canyons
- Herbiers
- Matte morte
- Roche

Activités économiques spatialisées

- Aquaculture

Zones réglementées

Arrêtés de réglementation de mouillage

- Zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)
- Réglementations relatives au mouillage

Arrêtés de réglementation des pêches

- Interdiction permanente
- Interdiction saisonnière

Arrêtés de réglementation de la navigation

- Mesures d'organisation du trafic dans les Bouches de Bonifacio

Politique des Sites

- Sites classés
- Sites inscrits
- Opération Grand Site de France

Interconnexions

- Câbles et conduites sous-marines

Sources : DIRM Méditerranée, OFB, Préfecture Maritime Méditerranée, CEREMA, SHOM®, IGN, EMODNet, Sandre, Andromède Océanologie.
 Projection : EPSG : 2154
 Auteur : DIRM Méditerranée; Production : mai 2024



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Zone de courant forts brassage des eaux sous influence des régimes de vent (upwelling, downwelling, tourbillons)	Fort
	Structures géomorphologiques particulières	Mont sous-marin Asinara	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Habitats biogéniques	Herbier de posidonie tigre, récif barrière de posidonie, association à rhodolithes Coralligène, herbiers de posidonie, trottoir à lithophyllum Herbiers à cymodocées	Majeur
	Habitats profonds	Corail rouge, Canyon des moines	nd
	Habitats rocheux	Grottes Récifs infralittoraux	Fort
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sédiments grossiers subtidaux	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Anchois, chinchard à queue jaune, denti, églefin	Fort
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Anchois, merlu	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Cormoran huppé, océanite tempête, puffin Scopoli Goéland leucopnée Sterne pierregarin	Majeur

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Secteurs d'alimentation des puffins de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, patelle géante & grande cigale	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Goulet d'étranglement pour les migrations	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. Possibles zones de ponte	nd

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching	Quelques opérateurs non labélisés proposent des excursions d'observations des cétacés.	Faible
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...	A l'est des Bouches de Bonifacio se trouve une épave avec munitions. L'épave de ce ravitailleur dont on ne connaît pas le nom, situé à 53m de profondeur, renferme de nombreux sacs de ciment parfaitement rangés et de nombreuses munitions d'obus d'une dizaine de centimètres.	Fort
Ancre/mouillages	De nombreuses zones de mouillage et d'équipement léger sont identifiées au sein de la stratégie mouillage : Porto-Vecchio, Sartène et Lecci. Une nouvelle zone dédiée à la grande plaisance a été installée à Santa Manza en 2022. La pression anthropique du mouillage forain est importante sur les sites d'intérêt paysager (Roccapina par exemple).	Fort
Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	Le yachting est fortement présent en particulier à Bonifacio et à l'est de la zone, notamment au large de Porto-Vecchio. Du fait de la variété des paysages, criques, ..., le bassin de navigation est très fréquenté.	Fort

Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...) ...)	Le Sud de la Corse bénéficie d'un découpage côtier et de conditions de vent particulièrement favorable aux développements des sport liés au vent. De nombreux espaces d'accueil permettent la location de matériel, ainsi que des cours.	Moyen
Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)	Disposant d'un climat très clément, de nombreuses plages sont facilement accessible au Sud de la Corse, disposant de nombreuses offres de restauration, baignade, etc.	Fort
Agriculture	Déprise agricole et recul de l'élevage, le maquis tend à investir le plateau. Vestiges de l'ancienne économie agropastorale.	Faible
Aquaculture	Présence de la ferme piscicole de Sant'Amanza (bars en cages).	Faible
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	Le littoral est peu artificialisé avec des aménagements principalement portuaires	Faible
Rechargement de plages		Inexistant
Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	La zone accueille de nombreux câbles sous-marins, avec une orientation d'Est - Ouest ou bien de Corse vers la Sardaigne	Fort
Constructions navales	Plusieurs chantiers navals adaptés aux petits bateaux de plaisance existent, notamment dans le golfe de Porto Vecchio	Faible
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	La zone accueille un projet d'Hydromaréthermie dans le golfe de Porto Vecchio.	Inexistant
Pêche à pied		Inexistant
Pêche loisir	La pêche de loisir est très présente dans la zone et est réglementée dans certains secteurs de la réserve.	Fort
Pêche professionnelle arts dormants	Une prud'homie est présente à Bonifacio et à Porto-Vecchio.	Fort
Pêche professionnelle arts trainants	La pêche aux petits métiers est la plus représentée dans cette zone, avec 25 navires de pêche à Bonifacio et 12 à Porto-Vecchio. Quelques navires pratiquent plus au large avec des arts trainants	Moyen
Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)	La plongée est une activité phare de la zone, l'archipel des Lavezzi, et plus particulièrement le site mondialement connu du Pellu (dénommé également Mérouville en raison de la densité en mérous), constitue depuis longtemps un site de référence dans le monde de la plongée. Elle est interdite au sein	Fort

	des zones de non prélèvement. De nombreux sites de plongées identifiés au sein de la stratégie plongée, avec une fréquentation estimée à plus de 30 000 plongées par an.	
Patrimoine sous-marin	La DRASSM identifie de nombreux vestiges et épaves datant de toutes les périodes de l'histoire.	Moyen
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	La zone a la particularité de compter des ports mixtes de plaisance et de pêche (de taille assez importante au regard de la capacité des infrastructures portuaires de l'île) ainsi que de petites marines et des abris de grande qualité paysagère. La zone compte 8 ports qui concentrent les activités portuaires suivantes : commerce (Bonifacio et Porto-Vecchio), plaisance (8 ports), pêche (6 ports), transport de passagers (Bonifacio et Porto-Vecchio).	Moyen
Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	La qualité des eaux de baignade sont excellentes selon le ministère chargé de la santé et de la prévention.	Faible
Survol aérien	Un aéroport est présent à Figari-Sud-Corse.	Moyen
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer	De nombreuses offres de balade en mer et séjours courts existent au départ de Bonifacio et Porto Vecchio. Certains opérateurs proposent également des offres de visite du littoral depuis le golfe d'Ajaccio jusqu'à la réserve naturelles des Bouches de Bonifacio.	Faible
Transport maritime commerce	La zone est concernée par le trafic de marchandises et de passagers. La création en 2016 du Dispositif de Séparation du Trafic des Bouches de Bonifacio permet d'avoir une meilleure régulation du trafic marchand. De plus, la zone accueille deux principaux ports de commerce : Port de de Bonifacio et Porto-Vecchio.	Fort
Transport maritime passagers croisière	En 2023, 13 compagnies ont desservi Bonifacio pour un total de 77 escales et 7 ont desservi Porto-Vecchio, pour un total de 31 escales. Les Bouches de Bonifacio constituent l'un des axes majeurs du trafic maritime de transport de passagers en Méditerranée, c'est l'une des raisons pour lesquelles ont été mises en place des mesures d'organisation du trafic.	Majeur
Tourisme	Le tourisme se développe sur l'ensemble du littoral avec un potentiel important en termes d'accueil de touristes.	Majeur

c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Majeur</i>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Fort</i>
Opération Grands Sites	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Majeur</i>

Sites patrimoniaux remarquables	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
Monuments historiques et périmètres de protection associés	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	Campomoro - Senetosa		
		Vallée de l'Ortolu		
		Crêtes de Roccapina		
		Pointes de Monaccia - Pianottoli		
		Plaine de Figari		
		Testa Ventilegne		
		Pointe de la Trinité - Corbu		
		Plateau de Bonifacio		
		Pointe de Capicciola		
		Versants de Balistra - Rondinara		
		Versants de Porto Novo - Santa Giulia		
		Versants di U Circhiu		
		Pointe de la Chiappa		
		Plaine du Stabiacciu et de Saint Martin		
Ville de Porto Vecchio				

		Plaine de l'Osu		
		Archipel de Lavezzi - Cavallo		
Observatoires photographiques des paysages	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	L'Observatoire photographique du paysage de Corse		
Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucun dans la zone		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucune dans la zone		
Patrimoine sous-marin				

Risques littoraux

<i>Risques</i>	<i>Description</i>
Evolution du trait de côte	
Submersion marine	
Tsunami	

PROJET

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Accompagner un développement durable du trafic maritime, respectueux de la mégafaune marine	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins notamment les fonds rocheux et canyons	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Gérer la fréquentation du littoral	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Favoriser l'innovation technologique durable	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies	Maîtriser la gestion hydraulique, qui conditionne le maintien des activités traditionnelles	
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle, de loisir et de l'aquaculture	Prendre en compte les effets cumulés	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime, vecteur de lien social	
Prévoir un retour d'expérience sur les comportements des ressources halieutiques face aux différentes pressions		Gérer la fréquentation, notamment celle en lien avec le mouillage	
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation		Préserver les zones humides et les coupures d'urbanisation existantes	
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités			